

REGLEMENT DE LA COMPETITION

ARTICLE 1 :

Le club de badminton de La Souterraine « Les Bramentombes » organise une compétition ouverte aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans. Elle se déroulera le **DIMANCHE 17 MARS 2019** au gymnase de la Parondelle situé Bd du 8 mai 1945. Ce tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro : 1803065

Le juge arbitre est Madame URBANIAK Laurence.

ARTICLE 2 :

La compétition est régie par les règles de la Fédération Française de Badminton.

L'inscription et la participation au présent tournoi, suppose la pleine et entière acceptation du présent règlement.

ARTICLE 3 :

Cette compétition est ouverte aux joueurs séniors, vétérans, juniors, cadets classés NC, D, P, R et N. Le tournoi est également ouvert aux minimes avec un classement minimum de D7.

Chaque joueur ne peut faire qu'un seul tableau : **double homme ou dame**.

Les joueurs seront regroupés en séries en fonction leur CPPH (somme des CPPH des joueurs constituant la paire). Pour toutes les séries, les tableaux se feront de préférence en poule de 4 puis élimination directe.

Dans une même série, le CPPH du mieux classé ne peut pas être 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé a une cote de 8 (D9), alors la série ne peut inclure un joueur ayant une cote supérieure à 128 (R5). Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper certaines séries, ou d'annuler une série si le nombre d'inscrits est insuffisant. Les joueurs seront retenus dans l'ordre chronologique de réception des inscriptions. Le comité d'organisation s'engage à prévenir dans les meilleurs délais le(s) joueur(s) éventuellement non retenu(s).

ARTICLE 4 :

Tout participant doit :

Avoir acquitté son droit d'inscription auprès du club de La Souterraine. Le tarif est de 13€ (participation FFBad prise en compte).

Présenter, à son arrivée, sa licence compétition à la personne déléguée à cet effet.

Jouer dans une tenue vestimentaire conforme à la circulaire d'arbitrage en vigueur.

ARTICLE 5 :

Les tableaux sont faits par tirage au sort via le logiciel de la FFBad, Badplus, et suivant les données indiquées sur les feuilles d'engagements.

ARTICLE 6 :

Les horaires prévisionnels fournis par affichage sont purement indicatifs. Les joueurs désirant quitter la salle devront le faire en concertation avec la table de marque et le juge arbitre.

Précision sur un retard le jour de la compétition : le retard justifié (problème de transport etc...) sera évalué par le JA :

- Si le retard est raisonnable de manière à ne pas pénaliser les joueurs qui étaient à l'heure et qui risquent de jouer sur la deuxième rotation, alors le match est décalé si l'échéancier le permet.
- Si le temps de retard n'est pas raisonnable, le joueur sera déclaré « forfait involontaire » à justifier et son partenaire « forfait involontaire ». La paire ne pourra pas jouer le second match.

ARTICLE 7 :

Tous les litiges seront tranchés par le juge arbitre et seront sans appel.

ARTICLE 8 :

Les joueurs ont trois minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.

ARTICLE 9 :

Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match : 2^e raquette, serviettes, boissons. Les joueurs se partagent la fourniture des volants nécessaires au déroulement du match.

ARTICLE 10 :

Si désaccord sur les volants, le volant à utiliser sera :

Le MAVIS 370 pour les plastiques et le RSL 3 pour les plumes.

ARTICLE 11 :

Le temps de repos entre deux matchs est de vingt minutes (temps entre la fin du dernier point du match précédent et le premier service du suivant).

ARTICLE 12 : Les classements pris en compte sont ceux entrée en vigueur à la date du 28 février.

ARTICLE 13 :

La date limite des inscriptions est fixée au 08 mars 2019.

La constitution des tableaux aura lieu le 09 mars 2019.

(Aucune annulation ne sera prise en compte à partir de cette date).

et les convocations seront envoyées dans le courant de la semaine suivante au responsable de chaque club.

Une fois les tableaux constitués, aucun forfait non justifié ne sera remboursé.

ARTICLE 14 :

Tout volant touchant des parties mobiles (panier, câble...) sera compté une fois « let » au service et « faute » dans le jeu.

ARTICLE 15 :

Les matches débuteront à 8h30 au plus tôt. L'accueil aura lieu 30 minutes avant.

ARTICLE 16 :

Les dirigeants des clubs représentés s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement. Tout litige survenant dans le cadre de ce règlement relève de la compétence du juge arbitre ou de ses adjoints.

Le présent règlement sera affiché dans la salle à proximité des tableaux d'affichage.

Le comité d'organisation n'est pas responsable des vols, pertes, accidents ou incidents pouvant intervenir pendant le tournoi.

Il est interdit de fumer dans les salles.

Bon tournoi et merci de votre participation.

Le comité d'organisation de LBMT.